

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 36

Artikel: Nos fêtes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Nos fêtes.

Dans une correspondance adressée, l'autre jour, à l'un de nos journaux, quelqu'un proposait de se préoccuper d'ors et déjà d'une grande fête appelée à célébrer, en 1903, le centenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération.

Une telle proposition peut partir d'un bon naturel, d'un patriotisme sincère, mais prête nécessairement à rire : Douze ans à l'avance !... Que se passera-t-il d'ici-là ?... N'escomptons pas l'avenir.

Et puis, nous venons d'en prendre des fêtes, et cela abondamment. Respirons un peu avant d'en imaginer de nouvelles. Mieux vaudrait, au contraire, en diminuer le nombre. Et voici comment la chose pourrait se faire d'une manière heureuse.

S'il y a une date mémorable, un anniversaire éminemment patriotique, c'est bien celui qui nous rappelle la première alliance de nos ancêtres, en 1291, la fondation de la Confédération. Nous l'avons fêté le 1^{er} août dernier seulement !... Il a fallu six cents ans pour nous décider à cette belle manifestation.

Six siècles !... et l'on s'est dit, dans cette fête : nul d'entre nous, pas même nos enfants, ni nos petits-enfants ne la reverront. Voilà qui paraît inexplicable. Mais pourquoi, je vous prie, attendre la fin d'un siècle, pour cela ? Pourquoi ne fêtons-nous pas, le 1^{er} août de chaque année, ce que la France fait le 14 juillet ?

Au lieu d'avoir des fêtes différentes à chaque instant, abbayes, fêtes de sociétés militaires et autres, dont on reconnaît l'abus, ne pourrions-nous pas en supprimer au moins une partie en faveur d'une fête nationale annuelle ? Ce serait avec plus d'entrain, plus d'ensemble, que nous nous livrerions ainsi à cette grande réjouissance. Il en résulterait nécessairement des choses excellentes ; bien des préjugés, bien des rivalités de partis ne manqueraient pas de s'effacer au souffle patriotique de ce grand jour.

Une revue à la Chaux-de-Fonds.

Sous ce titre, nous empruntons à une intéressante publication, le *Musée Neu-*

châtelois, année 1883, les curieux détails qui suivent sur l'organisation des milices neuchâteloises, leurs uniformes, et quelques usages d'autrefois.

« Les milices du pays obéissaient aux ordres du Conseil d'Etat, et non à ceux d'un directeur militaire ou chef spécial. Des lieutenants-colonels étaient désignés pour passer les revues des compagnies, aucune localité, sauf Neuchâtel, n'ayant de chef au-dessus du grade de major. L'unité tactique était la compagnie ; ainsi on avait la compagnie de la Sagne, celle des Planchettes, des Verrières, de la Côte, etc. ; elles s'exerçaient dans leurs localités respectives pendant un certain nombre de dimanches, et, en outre, il y avait les jours de revue.

» Ainsi que cela avait lieu, sans doute, dans les autres parties du pays, les revues se passaient à la Chaux-de-Fonds de la manière suivante :

» Il y avait deux compagnies du village, puis une du Valanvron, et une de la Ferrière — On ne sait d'où vient cette dénomination d'un village bernois pour une compagnie neuchâteloise. — Chacun de ces corps avait un fonds particulier, alimenté par les amendes et destiné à couvrir certains frais ; il possédait, en outre, un corps de garde qu'il devait occuper en cas de guerre. Qui ne connaît le corps de garde de Bas-Monsieur, celui de Mi-Côte, de la Chadge, de Moron, et le plus considérable, celui qui est situé sur la route des Planchettes, au moulin Delachaux, solidement bâti en pierres de taille et percé de meurtrières : un poste y fut placé en juin 1815.

» La place d'armes était la propriété des quatre compagnies. Lorsque celles-ci vendirent leurs immeubles, vers 1815, le produit en fut appliqué au paiement de ce qu'elles pouvaient devoir, et le solde fut versé dans la caisse du Département militaire. La commune de la Chaux-de-Fonds acquit la place d'armes pour le prix de 300 louis, et pour payer cette somme on lui concéda le droit d'établir trois loteries.

» Il est difficile de se faire une idée, aujourd'hui, de ce qu'était alors une revue pour la population. Ce jour-là était la fête principale de la localité ; chacun y prenait part, et dès le matin,

le talus bornant la place d'armes au midi, se trouvait envahi par une foule curieuse et animée, s'ébattant sous l'ombrage des sapins.

» Dès la veille, les tambours et les fifres, précédés du tambour-major des Montagnes, battaient et jouaient la retraite, et le lendemain matin la diane, devant la demeure des principaux officiers.

» Quelle animation peu après ! On voyait le grenadier à demi vêtu, courant chez le perruquier qui devait lui arranger convenablement sa cadenet recouverte d'une plaque d'écaïlle ; des groupes se formaient, composés de bourgeois et de soldats, et de grosses farces se racontaient en patois.

» Enfin, on bat l'assemblée, puis le rappel ; chacun court, s'empresse, les compagnies se forment ; elles sont composées des hommes de 18 à 60 ans, demeurant dans le rayon qui fournit chacune d'elles. Ces subdivisions étaient de force inégale et variant de 200 à 300 hommes ; elles étaient formées de quatre pelotons commandés par des officiers et des sergents. Les sergents-majors n'existaient pas avant 1815 et les caporaux n'étaient distingués par aucune marque apparente. Officiers et sergents étaient habillés exactement de même : ils portaient l'épée et la hallebarde, ou esptonon. Quant aux simples soldats, ils prenaient place dans la ligne selon leur fantaisie, en observant autant que possible le rang de taille, mais jeunes et vieux entremêlés.

» Chaque compagnie avait en tête un peloton d'environ 24 grenadiers, hommes d'élite de propre et belle tenue, car n'était pas grenadier qui voulait.

» A cette époque, on ne connaissait ni carabiniers, ni chasseurs, et les trompettes étaient inconnus. A la droite du bataillon se tenait la musique militaire, en bel uniforme.

» On se met en marche pour la place d'armes, le bataillon précédé de six vedettes revêtues d'uniformes de fantaisie ; les uns ressemblant à des généraux français, deux autres en hussards et deux vétérans dans leur costume fidèlement conservé d'anciens soldats du grand Frédéric.